Government of Canada | Gouvernement du Canada
Canadian General Standards Board | Office des normes générales du Canada

Series 2
Série des 2

WITHDRAWAL

February 2012

Selected standards in the series Soaps and detergents

These National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of

RETRAIT

Février 2012

Sélection de normes de la série Savons et détergents

Ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques

the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Skin Cleaning Lotion (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Toilet Soap (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Scouring Powder (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Methods of Sampling and Testing Soaps and Detergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Waterless Hand Cleaner (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Hand Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Machine Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Concentrated Dishwashing Rinse Additive (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide to the Selection and Use of Soaps and Detergents (ICS 71.100.40)

seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Lotion nettoyante pour la peau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Savon de toilette (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Poudre à récurer (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Méthodes d'échantillonnage et d'essai des savons et détergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Nettoie-mains employé sans eau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Détergent pour lavage de la vaisselle à la main (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Détergent pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Agent de rinçage concentré pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide pour le choix et l'utilisation des savons et détergents (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Stain Remover for Tableware (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Scale-Removing Compound for Lime Deposits (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Toilet Bowl and Urinal Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Toilet Bowl Cleaning Compound (Granular or Crystalline) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Alkali Drain Cleaner (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Remover for Water-Emulsion Floor Polish (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

General-Purpose Powder Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Concentrated Nonionic, Unbuilt Liquid Detergent (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Carpet and Upholstery Shampoo (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Détachant pour vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Décapants pour dépôts calcaires (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette et urinoir (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette (Granules ou cristaux) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Produit de nettoyage alcalin pour tuyaux d'écoulement (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Décapant pour planchers revêtus de cire de type émulsion aqueuse (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

Poudre de nettoyage, d'usage général (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Détergent liquide concentré non ionique, sans additifs (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Shampooing pour tapis et tissus d'ameublement (ICS 71.100.40)

Office
des normes
générales
du Canada

CAN/CGSB-2.42-97

Remplace CAN/CGSB-2.42-92

Détachant pour vaisselle

Withdrawn/Retirée

Norme nationale du Canada

La présente Norme nationale du Canada a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais. Une version électronique, ECAT, est également disponible. Tournant sur la plate-forme Windows, elle est mise à jour trimestriellement. Des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC sont disponibles à notre site Web — http://w3.pwgsc.gc.ca/cgsb.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Division de l'information sur la normalisation
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme d'élaboration de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examens périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone	— (613) 941-8703 *ou* — 1-800-665-CGSB *(Canada seulement)*
par télécopieur	— (613) 941-8705
par la poste	— Centre des ventes de l'ONGC Ottawa, Canada K1A 1G6
en personne	— Bureau 1402 222, rue Queen Ottawa, Ontario
par courrier électronique	— cgsb@piper.pwgsc.gc.ca
sur le Web	— http://w3.pwgsc.gc.ca/cgsb

Withdrawn/Retired

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.42-97

Remplace CAN/CGSB-2.42-92

DÉTACHANT POUR VAISSELLE

Withdrawn/Retiree

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada

Approuvée par le

Conseil canadien des normes

Publiée, janvier 1997, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

©Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1997

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES SAVONS ET DÉTERGENTS

(Composition à la date d'approbation)

Pecman, S.	*Présidente*	Défense nationale
Back, N.		DL Skin Care Products Ltd.
Beshai, J.		Défense nationale
Chambers, S.		Dell Tech Laboratories Ltd.
Christison, J.		ORTECH
Coffey, B.		Lever Pond's
Cook, B.		Ville d'Edmonton
Coomber, R.		Saskatchewan Procurement Management Corporation
Cyr, P.		Empire Maintenance Industries Inc.
Dunlop, D.		Dustbane Products Ltd.
Fargular, M.		Ministère des Services gouvernementaux, Colombie-Britannique
Grant, C.S.		Ministère des Services gouvernementaux, Manitoba
Heilik, J.		Industrie Canada
Kinnunen, K.		Capo Industries Ltd.
Kwong, S.		Armstrong Manufacturing Co.
Lee, T.		Dofasco Inc.
Massillamany, E.		Rohm & Haas Canada Inc.
Ott, K.J.		Albright & Wilson Americas
Patterson, W.J.		Standards Chemicals
Perron, N.		Santé Canada
Persad, T.		Diversey Inc.
Philipp, H.		Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Regan, J.		Ministère de la Santé, Ontario
Schiff, N.		Lever Industrial
Sharpe, P.		Wyant Chemicals Co. Ltd.
Shelton, D.L.		SC Johnson Wax
Simon, T.R.		Tanda Associates
Tryl, V.		Ville de Toronto
Walden, A.		Deb Canada
Chalifoux, G.	*Secrétaire*	Office des normes générales du Canada

Withdrawn/Retirée

Nous remercions le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

DÉTACHANT POUR VAISSELLE

1. OBJET

1.1 La présente norme énonce les exigences physiques et chimiques relatives à un détachant utilisé en eau douce ou en eau dure pour enlever par trempage les taches de café, de thé et d'autres aliments absorbés principalement par la vaisselle en plastique.

1.2 Bien qu'il ne soit pas conçu à cette fin, le détachant peut aussi être utilisé pour détacher la vaisselle en verre ou en porcelaine. Il peut aussi être utilisé pour détacher les distributeurs à café, à l'exception des distributeurs en aluminium. Comme le détachant a tendance à se détériorer et à se désoxygéner pendant l'entreposage, il est recommandé de ne pas en acheter pour plus de six mois à la fois.

1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

2.1 La présente norme fait référence aux publications suivantes:

2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

CAN/CGSB-2.11 — Méthodes d'essai et d'analyse des savons et détergents.

2.1.2 Industrie Canada (IC)

Principes et lignes directrices sur les représentations concernant l'environnement sur les étiquettes et dans la publicité.

2.2 Tout renvoi à un règlement s'entend de l'édition la plus récente. Toute référence datée renvoie à l'édition mentionnée. Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, toute référence non datée renvoie à l'édition la plus récente. Les sources de diffusion sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

3.1 Le détachant doit être un produit uniforme, s'écoulant facilement, stable, en granules ou en poudre.

3.2 Il ne doit pas dégager d'odeur désagréable tant à l'état sec qu'en solution.

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

Le détachant doit satisfaire aux exigences particulières suivantes:

		Min.	Max.	Méthode d'essai
4.1	Chlore	Néant	Néant	Al. 6.3.1
4.2	Oxygène actif, %	4.5	—	Al. 6.3.2
4.3	pH, solution à 2%, à 25°C	10.5	12.0	CAN/CGSB-2.11 Méthode 18.1
4.4	Teneur en savon	Néant	Néant	Al. 6.3.3
4.5	Matière insoluble à l'eau, % en masse	—	1	CAN/CGSB-2.11 Méthode 10.4

Withdrawn/Retirée

4.6 **Stabilité de la solution** — À l'essai effectué conformément à l'al. 6.3.4, une solution à 5.0% de détachant dilué dans de l'eau distillée ne doit pas perdre plus de 30.0% de son oxygène actif initial lorsqu'elle est maintenue à 80°C pendant 3 h.

4.7 **Stabilité à l'état sec** — À l'essai effectué conformément à l'al. 6.3.5, le détachant ne doit pas perdre plus de 10% de son oxygène actif initial lorsqu'il est maintenu à 70 ± 1°C pendant 24 h.

4.8 **Stabilité à l'entreposage** — À l'essai effectué conformément à l'al. 6.3.6, le détachant ne doit pas perdre plus de 10% de son oxygène actif initial lorsqu'il est entreposé dans un contenant non ouvert pendant six mois à une température entre 20 et 30°C.

5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

5.1 **Conditionnement** — Le détachant doit être conditionné dans des contenants fermés hermétiquement pouvant être scellés de nouveau une fois ouverts.

5.2 **Emballage et marquage** — Sauf indication contraire (par. 7.1), l'emballage et le marquage commerciaux courants sont admis.

5.3 **Étiquetage**

5.3.1 L'étiquetage doit satisfaire aux exigences des lois et règlements applicables du Gouvernement.

5.3.2 Les revendications et(ou) représentations concernant l'environnement doivent respecter les «Principes et lignes directrices sur les représentations concernant l'environnement sur les étiquettes et dans la publicité» d'Industrie Canada.

5.3.3 En plus de satisfaire aux exigences d'étiquetage édictées par les lois et les règlements applicables du Gouvernement, chaque contenant ou contenant d'expédition doit porter les indications suivantes en caractères gras et l'étiquette doit être bien fixée au contenant:

DÉTACHANT POUR VAISSELLE
Nom du fabricant ou du fournisseur
Date du conditionnement
Date d'expiration dans des conditions normales d'entreposage (20 à 30°C)
Taille du contenant (volume)
Numéro de la norme: CAN/CGSB-2.42-97

Mode d'emploi:

Ce produit est principalement conçu pour enlever par simple trempage les taches de boisson et d'autres aliments absorbés par la vaisselle en plastique.

1. Tous les articles à être détachés devraient être bien rincés avant le trempage.
2. On peut utiliser des éviers, des bacs en acier ou en porcelaine ou des récipients semblables comme réservoirs de trempage. Ne pas utiliser de récipients en aluminium.
3. Pour les objets modérément tachés à très tachés, dissoudre le détachant dans une proportion de 20 g/L d'eau du robinet maintenue à une température minimale de 60°C. Ajouter le détachant à l'eau (et non l'inverse) afin de minimiser un moussage indésirable. Tremper les objets jusqu'à ce qu'ils soient détachés (de 15 min à 1 h ou davantage). Un trempage plus long n'est pas nuisible. S'assurer que la vaisselle ne s'entasse pas dans le réservoir de trempage.
4. Pour la vaisselle légèrement tachée, la quantité de détachant peut être réduite à 6-7 g/L.
5. La solution peut être utilisée de nouveau jusqu'à ce qu'elle devienne inefficace.
6. Bien laver la vaisselle après l'avoir détachée.

Avertissement:

1. Ne pas utiliser ce détachant sur la vaisselle en aluminium.
2. Ne jamais utiliser de la laine d'acier ou d'autres abrasifs sur la vaisselle en plastique.
3. Utiliser les restants de détachant avant d'ouvrir un nouveau contenant.
4. Le contenant de détachant ne doit pas être laissé ouvert à l'air ambiant, surtout dans le cas de gros contenants.

Withdrawn/Retiree

5.3.4 Tout renvoi à la norme sur l'étiquette s'entend de l'édition la plus récente.

6. INSPECTION

6.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.2 ou 1.6 de CAN/CGSB-2.11.

6.2 **Préparation des échantillons** — La préparation des échantillons en laboratoire doit être effectuée conformément à la méthode 2 de CAN/CGSB-2.11 (sauf ce qui a trait à l'al. 6.2.1).

6.2.1 Avant d'effectuer les analyses requises, bien mélanger le détachant dans un mélangeur tournant pendant 30 min. Il est très important que tous les constituants soient uniformément répartis dans les échantillons qui seront ensuite utilisés dans plusieurs des essais.

6.3 **Essais**

6.3.1 ***Composés qui dégagent du chlore*** — Saupoudrer une petite quantité de détachant sur un ruban indicateur à iodure de potassium amidonné humide. Un virage bleu-noir indique la présence de chlore libre.

6.3.2 ***Oxygène actif***

6.3.2.1 *Appareillage et réactifs*

Balance de précision — Capable de déterminer la masse à 0.1 mg près.

Verrerie courante de laboratoire

Acide sulfurique concentré, (H_2SO_4) — Qualité réactif de l'A.C.S. (American Chemical Society)

Solution d'acide sulfurique, 10% en volume — Mélanger 1 partie d'acide sulfurique concentré à 9 parties d'eau distillée.

Permanganate de potassium, ($KMnO_4$), Cristaux — Qualité réactif de l'A.C.S.

Solution de permanganate de potassium, ($KMnO_4$), 0.02 mol/L — Dissoudre 3.2 g de cristaux de permanganate de potassium dans environ 1 L d'eau distillée. Amener la solution à ébullition et la garder chaude pendant environ 1 h. Couvrir et laisser reposer toute la nuit. Filtrer la solution dans un creuset à verre fritté à faible porosité ou un creuset Gooch doté d'un matelas en amiante. Ranger la solution dans un flacon de verre ambré propre bouché à l'émeri et la garder dans un endroit sombre. Avant utilisation, étalonner la solution de permanganate de potassium avec de l'oxalate de sodium ou un autre étalon primaire.

6.3.2.2 *Mode opératoire* — Déterminer avec précision (au mg près) la masse d'environ 4 g de l'échantillon. Placer dans un bécher de 400 mL et dissoudre dans 250 mL d'eau distillée. Verser la solution dans une fiole jaugée de 500 mL. Rincer plusieurs fois le bécher avec de petites portions de solution d'acide sulfurique à 10%. Verser les liquides de rinçage dans la fiole. Remplir la fiole jusqu'au trait de jauge avec de l'acide sulfurique à 10% et bien mélanger. Titrer immédiatement 25 mL de cette solution avec une solution de $KMnO_4$ à 0.02 mol/L. Déterminer le titrage à blanc et, s'il y a lieu, soustraire le volume de solution de $KMnO_4$ utilisé pour le titrage à blanc de celui utilisé pour le spécimen.

6.3.2.3 Calculer le pourcentage d'oxygène actif comme suit:

$$\% \text{ d'oxygène actif} = \frac{v \times c \times 0.008 \times 500 \times 100 \times 5}{m \times 25} = \frac{v \times c \times 80}{m}$$

où:

v = volume de $KMnO_4$ utilisé (corrigé pour le titrage à blanc), mL
c = concentration de la solution de $KMnO_4$, mol/L
m = masse du spécimen, g.

6.3.3 ***Détermination de la présence de savon***

6.3.3.1 *Appareillage et réactifs*

Acide acétique glacial, (CH_3COOH) — Qualité réactif de l'A.C.S.

Withdrawn/Retirée

Solution d'acide acétique, 5% en volume — Mélanger 5 parties d'acide acétique glacial à 95 parties d'eau distillée.

Verrerie courante de laboratoire.

6.3.3.2 *Mode opératoire* — Dissoudre 2 g de détachant dans 100 mL d'eau distillée. Enlever la matière insoluble par filtrage. Acidifier 5 mL de filtrat à l'aide d'acide acétique glacial dans une éprouvette. La précipitation d'acide gras ou la formation de gouttelettes d'huile indique la présence de savon.

6.3.4 ***Stabilité de la solution***

6.3.4.1 *Appareillage et réactifs*

Plaque chauffante — Capable de maintenir une température de 80 ± 2°C.

Solution d'acide sulfurique, 5% en volume — Mélanger 5 parties d'acide sulfurique à 95 parties d'eau distillée.

Bain de glace

Verrerie courante de laboratoire.

6.3.4.2 *Mode opératoire* — Dissoudre 50.0 g de détachant dans 900 mL d'eau distillée à la température ambiante dans un bécher taré de 1500 mL. Ajouter suffisamment d'eau distillée pour que la masse totale de la solution soit de 1000 g. Chauffer la solution à 80°C. Faire un trait au niveau du liquide dans le bécher. Chauffer à 80 ± 2°C pendant 3 h en ajoutant l'eau perdue par évaporation. Refroidir la solution à la température ambiante au moyen d'un bain d'eau glacée et ajuster la masse de la solution à sa masse initiale de 1000 g. Prélever un spécimen de 10 g de solution et ajouter 100 mL de solution d'acide sulfurique à 5%. Doser l'oxygène actif selon les prescriptions de l'al. 6.3.2.

6.3.4.3 Calculer le pourcentage d'oxygène actif comme suit:

$$\% \text{ d'oxygène actif} = \frac{v \times c \times 0.008 \times 100 \times 100 \times 5}{50} = 8 \times v \times c$$

où:

v = volume de $KMnO_4$ utilisé (corrigé pour le titrage à blanc), mL
c = concentration de la solution de $KMnO_4$, mol/L.

6.3.5 ***Stabilité à l'état sec***

6.3.5.1 *Appareillage*

Étuve — Capable de maintenir une température de 70 ± 1°C.

6.3.5.2 *Mode opératoire* — Déterminer la masse de trois spécimens de 4 g chacun de détachant et les mettre respectivement dans trois béchers tarés de 400 mL. Mettre à l'étuve et maintenir à 70 ± 1°C pendant 24 h. Déterminer la teneur en oxygène actif de ces spécimens conformément à l'al. 6.3.2.

6.3.6 ***Stabilité à l'entreposage*** — Entreposer un contenant de détachant pendant six mois à 25 ± 2°C, puis déterminer la teneur en oxygène actif conformément à l'al. 6.3.2.

7. REMARQUES

7.1 **Option** — L'option suivante doit être précisée lors de l'application de la présente norme:

a. Modalités d'emballage et de marquage, si elles diffèrent des prescriptions (par. 5.2).

7.2 **Sources de diffusion des publications de référence**

7.2.1 La publication mentionnée à l'al. 2.1.1 est diffusée par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (613) 941-8703 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement). Télécopieur (613) 941-8705.

7.2.2 La publication mentionnée à l'al. 2.1.2 est diffusée par Industrie Canada, Section de l'emballage et de l'étiquetage des produits de consommation, Ottawa, Canada K1A 0C9.

Withdrawn/Retirée